

Ecoles et comités sportifs : la dématérialisation des demandes de subvention est ouverte



Du 1er janvier au 31 mars 2021, les écoles de sport et comités sportifs peuvent directement compléter leur dossier de demande de subvention sur le site internet du Département de l'Ariège : <https://cutt.ly/MjbzX2Z>

Nouveauté cette année : les intéressés peuvent désormais se connecter en créant leurs propres codes d'accès et suivre en ligne l'avancement de leurs demandes d'aide. Ce nouveau service accompagne l'usager de la demande jusqu'au versement de la subvention.

En 2019, 105 écoles de sport ont été soutenues par le Département, concernant 8 668 jeunes de moins de 18 ans, ainsi que 34 comités sportifs et leurs 12 594 licenciés de moins de 18 ans, pour un total de plus de 255 000 EUR.

Ce dispositif mis en oeuvre par le Département participe également à la politique de développement des usages numériques et de simplification des démarches administratives auprès des usagers ariégeois.

Votre contact

Estelle Tabeaud

ARIEGE LE DEPARTEMENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr